

## DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

**N°041/2023 – 1.1 MP**

**Objet : MANDAT DE VENTE SANS EXCLUSIVITE POUR LE BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE DU VILLAGE SITUE 4 GRAND'RUE A ST LAURENT DES ARBRES**

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 délégrant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Considérant que la commune souhaite vendre le bâtiment de l'ancienne poste du village située 4 Grand'rue 30126 ST LAURENT DES ARBRES ;

Vu le mandat de vente sans exclusivité avec l'agence Alexandry Immobilier, 4 chemin de Ronde – 30126 ST LAURENT DES ARBRES pour la mise en vente de ce bâtiment ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : De signer le mandat de vente sans exclusivité avec l'agence Alexandry Immobilier, 4 chemin de Ronde – 30126 ST LAURENT DES ARBRES pour la mise en vente du bâtiment de l'ancienne poste du village situé 4 Grand'Rue à St Laurent des Arbres,

**ARTICLE 2** : Le prix de vente du bien est fixé à 242 000 € frais d'agence inclus dont 234 000 € net vendeur.

**ARTICLE 3** : Les frais d'agence d'un montant de 8 000 € seront à la charge de la commune.

Saint Laurent des Arbres, le 15 juin 2023.

Mme Le Maire,



Sylvie BARRIEU VIGNAL



030-213002785

# PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal de la commune de ...

Après avoir pris connaissance de ...

## ARTICLE 1

Le conseil municipal approuve ...

Le conseil municipal décide ...

Le conseil municipal délègue ...



Le Maire  
M. ...